

## Richard Ferrand a (t'il) été entendu (?)

Date : 7 juillet 2017

Je lis que Richard Ferrand a été entendu par la police judiciaire de Rennes ce jeudi 6 juillet (7 heures quand même : il devait y avoir de la matière), et qu'il se pourrait qu'aucune infraction pénale ne puisse être retenue contre lui.

La question dépendrait de savoir si les Mutuelles de Bretagne étaient « *investies d'une mission de service public* », car dans ce cas « *en tenant compte de règles de prescription complexes, l'infraction de prise illégale d'intérêts pourrait être constituée* »

La question que personnellement je me pose est la suivante : serait-on en train de considérer que le Vice-Président du Conseil général du Finistère chargé de l'économie sociale et solidaire, qu'il était simultanément, n'a rien à voir avec le Directeur général des Mutuelles de Bretagne ?

Et puis qu'en est-il de l'abus de confiance sur la base duquel Anticor a déposé sa plainte ?...



Je renvoie sur ces sujets à mes contributions antérieures : [A propos des mandats de Richard](#)

## LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

---

[Ferrand.](#)